

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 20 DÉCEMBRE 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE,
M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS,
Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL,
M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES,
Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL,
M. Marc SIMEIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON,
Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER,
Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET,
M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Anne-Sophie RIGAULT,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI,
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN par M. Joël PEYRE
M. Fabrice TOCABENS par M. David FOURNIER
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
Mme Françoise LICHIERE par Mme Zinèbe HADDAOUI
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUM
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Murielle MAGDELEINE
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOARD
Mme Christine LAGRANGE par Mme Anne GAGNIARD

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Ghislaine PERSIA
Mme Martine BAREL
Mme Catherine GAY

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2025

23

SPORTS : Projet de création de la nouvelle base de loisirs municipale du Clos de la Murette

Mme HADDAOUI

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La Ville souhaite ouvrir un nouvel Accueil Collectif de Mineurs (ACM), en transformant l'école maternelle du Clos de la Murette – fermée en juillet 2025 – en base de loisirs. Cette ouverture, prévue en septembre 2026, permettra de répondre à plusieurs objectifs :

- Optimiser les infrastructures existantes,
- Réorienter le site de la Souvine (actuellement transformé en base de loisirs sur les périodes de vacances) pour qu'il retrouve son activité principale d'accueil de groupes/structures et formations y compris durant les vacances scolaires, et réaffirme son identité sportive,
- Répondre à la demande forte des familles avignonnaises,
- Diversifier les lieux d'accueil en offrant aux enfants un nouvel espace de loisirs éducatifs.

Présentation du projet Base de Loisirs Clos de la Murette

I.I Capacité d'accueil

La nouvelle base de loisirs du Clos de la Murette -CDLM- viendra se substituer au site de la Souvine et offrira les capacités suivantes :

PERIODES	CAPACITE D'ACCUEIL ACTUELLE Souvine	CAPACITE D'ACCUEIL
		Site La Murette
MERCREDI	0	148
PETITES VACANCES	105	200

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

JUILLET	200	264
AOUT	152	200
TOTAL	457	812

L'ouverture de cette nouvelle base permettra donc d'offrir aux familles avignonnaises des places supplémentaires sur l'année, notamment en période estivale où la demande des familles est accrue.

I.II Un projet pédagogique autour du Sport et de la Citoyenneté

Implantée au cœur de l'écoquartier Joly Jean, la base de loisirs bénéficiera du cadre verdoyant du Parc du Clos de la Murette et des possibilités offertes par la coulée verte reliant le parc du champ vert au futur parc petit cyprès.

En articulation avec le Projet Educatif de Territoire de la Ville d'Avignon 2024-2026, les objectifs pédagogiques et les moyens d'accueil seront déclinés dans un projet pédagogique spécifique.

Il est proposé que ce futur centre soit axé sur le sport et la citoyenneté, comme les centres multisites actuellement, avec des activités récréatives, de motricité, de plein air, des sports individuels et collectifs permettant l'apprentissage du vivre ensemble.

Cet ACM pourra être un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), fréquenté par les enfants les mercredis et vacances scolaires, voire en semaine par des groupes périscolaires ou des accueils de classes transplantées.

Dans le cadre du développement de l'offre jeunesse, un partenariat avec l'Espace Pluriel, situé sur la Rocade, pourrait être envisagé. Ce partenariat s'inscrirait dans une logique de temps partagé avec le Club Jeunes, favorisant une mutualisation des ressources et des compétences.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **CONSTATE** la désaffection de l'école maternelle Clos de la Murette, sise 6 rue René Goscinny depuis juillet 2025 ;
- **APPROUVE** la transformation de ces locaux communaux en Accueil de Loisirs sans Hébergement ;
- **DECIDE** de l'ouverture d'un nouvel Accueil Collectif de Mineurs ;
- **CONFIRME** les objectifs pédagogiques de cette base de loisirs orientés vers le sport et la citoyenneté avec des activités récréatives, de motricité, de plein air, des sports individuels et collectifs permettant l'apprentissage du vivre ensemble ;
- **APPROUVE** toute sollicitation de subventions auprès des partenaires institutionnels ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer tout document s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire

Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance

Mme Marie-Anne BERTRAND



PARVENU A LA PREFECTURE LE 22/12/2025

ACTE PUBLIE LE 08/01/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :